

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire.**

Etaients présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, BOULLIER Magali, PIVOT Laurent, Véronique FESSY, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, MONDIERE Hubert.

Etaients absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaients absents ayant donné bon pour pouvoir : SCHIMITZ Jean-Marc (pouvoir à Jean-Marc HETSCH).

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 21 Octobre 2025.

**ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE DANS LE
BATIMENT COMMUNAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le système de chauffage dans le bâtiment communal pour améliorer les performances énergétiques.

Ainsi, après consultation et réception de plusieurs devis, il propose de retenir l'entreprise PALLUET dont l'offre s'élève à 9 395 € HT, soit 11 274,00 € TTC pour l'installation d'un système de pompe à chaleur et les équipements nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise PALLUET pour un montant de 9 395 € HT, soit 11 274 € TTC.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY.

Fait à PRADINES,
Le 28 octobre 2025.
Le Maire,
Charles BRUN.